



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2014
COMPTE RENDU

Présents : Monsieur le Maire,
Mesdames DELTOUR, HAUTEFEUILLE, LEFEBVRE,
Messieurs CORNILLE, VAN ELSLANDE, MEEERPOEL, HEIREMANS, DELANNOY, Adjoint
Mesdames SCHEERS, MEZIANE-AJDADA, CLOMBE, ALMEIDA, DEFOSSE, WAGNON
Messieurs BESSA, COTTENYE, DELVA, S MARESCAUX, DELEBECQUE,
Madame BENSIMMED,
Messieurs JP MARESCAUX, DELEVOYE, Conseillers Municipaux

Excusés : Madame WALLEZ qui donne pouvoir à Madame DELTOUR
Monsieur DELECOURT qui donne pouvoir à Monsieur VAN ELSLANDE
Madame VERKAMPT qui donne pouvoir à Madame SCHEERS
Madame SINNAEVE qui donne pouvoir à Monsieur JP MARESCAUX

Je vous propose de passer en urgence trois délibérations

La première pour laquelle on a procédé à un tirage au sort lors de la « toutes commissions » concerne la dénomination des nouveaux bureaux en Mairie
La deuxième est une demande de subvention auprès de l'Etat que j'espère vous allez accepter pour la création d'un nouveau colombarium
La troisième concerne le sursis à statuer dont je vous avais parlé à l'issue de la « toutes commissions » qui a été mise en place par LMCU afin d'avoir une prise en mains sur cette zone d'aménagement (COUSIN GRATRY, DE ARAUJO)
Je vous demande donc votre accord pour passer ces trois délibérations en urgence.

WERVICQ AVEC VOUS : 23 voix pour
PRESENTS POUR L'AVENIR : 4 voix pour

DELIBERATION NR 1 : CONCOURS MUSICAL : FETE DE LA MUSIQUE 2014

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu la « toutes commissions » du 17 avril 2014

Vu le concours musical organisé par la Médiathèque Municipale les 14 et 18 juin 2014 dans le cadre de la Fête de la Musique,

DECIDE d'attribuer aux trois premiers gagnants de chaque catégorie les lots suivants :

1^{er} prix un bon d'achat de 20 euros chez le disquaire la boîte DEFER
2^{ème} prix un bon d'achat de 15 euros chez le disquaire la boîte DEFER
3^{ème} prix un bon d'achat de 10 euros chez le disquaire la boîte DEFER

La fête de la musique est organisée cette année en intercommunalité avec FRELINGHIEN et QUESNOY SUR DEULE. A cette occasion un quizz musical est organisé par la Médiathèque
WERVICQ AVEC VOUS : 23 voix pour
PRESENTS POUR L'AVENIR : 4 voix pour

DELIBERATION NR 2 : ACCESSION SOCIALE : CESSION PARCELLE A NOTRE LOGIS

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu la délibération du 29/03/2012 autorisant Monsieur le Maire à céder au prix de 45 000 euros la parcelle cadastrée A 2166 située à l'Angle de l'Allée des Glycines et de l'Allée des Platanes afin de favoriser l'accession sociale par la construction de trois logements BBC

Vu l'avis des Domaines estimant le bien à une valeur totale de 130 000 euros

Etant donné que l'opération se réalisera sur la parcelle A 2359 d'une superficie de 808 m2 située sur l'Allée des Platanes

Après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la vente au profit de NOTRE FOYER de la parcelle A 2359 au prix de 45 000 €, pour environ 450 m2
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi qu'une convention avec NOTRE FOYER justifiant une baisse de prix de vente de cette parcelle par rapport au prix des Domaines,

WERVICQ AVEC VOUS : 23 voix pour

PRESENTS POUR L'AVENIR : 4 voix pour

DELIBERATION NR 3 : NOUVELLES ACTIVITES POLE JEUNES

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu la « toutes commissions » du 17 avril 2014

Vu la délibération du 25/09/2013 fixant les tarifs des activités Pôle Jeunes pour l'année 2014

Vu les nouvelles activités qui seront proposées aux adolescents,

DECIDE d'appliquer les tarifs joints à la présente délibération pour ces nouvelles activités à compter du 23 avril 2014.

Pour bénéficier de ces nouvelles activités, il sera nécessaire d'acquérir la carte d'adhésion à 6.80 euros et de régler le coût total de l'activité.

WERVICQ AVEC VOUS : 23 voix pour

PRESENTS POUR L'AVENIR : 4 voix pour

DELIBERATION NR 4 : ELECTION 8EME ADJOINT

Comme il a été dit en toutes commissions, Madame SCHEERS souhaitait démissionner de son poste de 7^{ème} Adjointe. Elle s'est rendue compte que la charge de travail d'adjointe était trop importante et elle préférerait occuper le poste de conseillère déléguée plus en adéquation avec ce qu'elle souhaite faire dans un premier temps. Après l'avenir lui est réservé, ce sera à elle de juger de son avenir dans les prochaines années. Le préfet a acté et a pris note de la démission de Mme SCHEERS. Aujourd'hui, elle n'est plus adjointe, et, je propose d'élire un nouvel adjoint qui sera le 8^{ème} adjoint puisque tout le monde remonte d'un rang. Je propose donc Hugues DELANNOY qui sera en charge si vous en êtes d'accord les travaux, l'éclairage public et toutes les représentations aux commissions de sécurité

P DELEVOYE : je vous informe que je ne participerai pas au vote (abstention). En effet, depuis trois semaines on a désigné l'équipe municipale. On a voté pour les adjoints, pour vous Monsieur le Maire. Je pense que ce changement était prévu dans votre équipe telle que vous l'avez présentée aux wervicquois

M LE MAIRE : je n'ai pas de commentaire particulier à faire. Chacun pense ce qu'il veut cela me laisse indifférent. L'équipe n'est absolument pas amoindrie par ce jugement de valeur

WERVICQ AVEC VOUS : 23 voix pour
PRESENTS POUR L'AVENIR : 3 voix pour – 1 abstention

DELIBERATION NR 5 : REGLEMENT INTERIEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-7, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur joint.

Après lecture dudit document, le Conseil Municipal adopte.

WERVICQ AVEC VOUS : 23 voix pour
PRESENTS POUR L'AVENIR : 4 voix pour

DELIBERATION NR 6 : ELECTION CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE AUX AINES ET PETITE ENFANCE

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu la délibération du 30 mars 2014 créant 4 postes de conseiller municipal délégué : travaux, citoyenneté, fêtes et cérémonies, animations culturelles,

Vu la démission de madame SCHEERS, Adjointe aux Aînés et à la Petite Enfance, du poste de 7^{ème} Adjointe

Vu l'élection ce jour de Monsieur DELANNOY, adjoint aux travaux en qualité de 8^{ème} adjoint

Vu la vacance du poste de conseiller municipal délégué aux travaux

DECIDE

- D'annuler le poste le poste de conseiller municipal délégué aux travaux et de créer un poste de conseiller municipal délégué aux Aînés et Petite enfance

Le Conseil Municipal est invité à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du conseiller municipal délégué aux Aînés et à la Petite Enfance.

CONSEILLER DELEGUE EN CHARGE DES AINES ET DE LA PETITE ENFANCE

Mme SCHEERS ayant obtenu 26 voix est nommée Conseillère Déléguée aux Aînés et à la Petite Enfance.

M LE MAIRE : Les 4 conseillers délégués travailleront en binôme et j'insiste là-dessus avec un adjoint référent

MME SCHEERS avec Mme DELTOUR
Mme CLOMBE avec Mme HAUTEFEUILLE
M COTTENYE avec M MEERPOEL
Mme AJDADA avec Mme LEFEBVRE

WERVICQ AVEC VOUS : 23 voix pour
PRESENTS POUR L'AVENIR : 3 voix pour – une abstention

DELIBERATION NR 7 : COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que conformément aux dispositions du Code des Collectivités Territoriales, et, notamment l'article L 2121-22, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration soit par l'un de ses membres.

Il appartient donc au Conseil Municipal de décider la création de commissions, de fixer le nombre des conseillers dans chaque commission et de désigner ceux de ses membres qui siégeront dans telle ou telle commission.

La composition de ces commissions devra respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Après en avoir délibéré, et après vote au scrutin secret, le conseil municipal décide d'adopter la création des commissions annexées à la présente délibération.

M LE MAIRE

La première commission « Urbanisme, Travaux, Développement Durable, Intercommunalité, Tourisme » sera présidée par Monsieur le Maire, M VAN ELSLANDE et M DELANNOY

La 2^{ème} « emploi, solidarité, petite enfance, intergénération, commerce, artisanat » sera présidée par Mme DELTOUR, Mme LEFEBVRE, Madame AJDADA et Mme SCHEERS . Si vous en êtes d'accord Monsieur BESSA souhaite intégrer cette commission

La 3^{ème} « Ecole, restauration, fêtes et cérémonies » sera présidée par Mme HAUTEFEUILLE et Mme CLOMBE qui demande d'intégrer cette commission

La 4^{ème} « activités culturelles et artistiques » sera présidée par M MEERPOEL et M COTTENYE Mesdames CLOMBE et WALLEZ ont demandé d'intégrer cette commission

La 5^{ème} « jeunesse et sports » sera présidée par Monsieur HEIREMANS

La 6^{ème} « finances, gestion, administration, TIC » sera présidée par M CORNILLE

La 7^{ème} il s'agit de la toutes commissions

WERVICQ AVEC VOUS : 23 voix pour

PRESENTS POUR L'AVENIR : 4 voix pour

DELIBERATION NR 8 : EURALYS/MDE-PLIE/RAM/CLIC : DESIGNATION DES DELEGUES

Suite à l'adhésion de la commune au syndicat intercommunal EURALYS et à ses compétences Relais Enfance et CLIC, et à la Maison de l'Emploi/PLIE, il convient de nommer les délégués qui la représenteront au sein de ses instances. (Délibération du 14/06/1999 : adhésion à EURALYS, délibération du 18/11/2003 : adhésion au PLIE, délibération du 27/03/2007 : adhésion à la Maison de l'Emploi, délibération du 30/09/2009 : adhésion au CLIC, délibération du 26/09/2012 : adhésion au RAM)

Le Conseil Municipal oui l'exposé qui lui est fait

DECIDE

Après élection au scrutin secret à la majorité des suffrages de désigner

A EURALYS

Délégués titulaires Monsieur le Maire
Délégués suppléants Monsieur CORNILLE

Madame DELTOUR
Madame LEFEBVRE

A LA MAISON DE L'EMPLOI/PLIE

Délégué titulaire Monsieur le Maire
Déléguée suppléante Madame DELTOUR

AU RELAIS ENFANCE

Déléguée Titulaire Madame SCHEERS
Déléguée Suppléante Madame DEFOSSE

AU CLIC

Déléguée Titulaire Madame LEFEBVRE
Déléguée suppléante Madame SCHEERS

WERVICQ AVEC VOUS : 23 voix pour

PRESENTS POUR L'AVENIR : 4 voix pour

DELIBERATION NR 9 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : Désignation des membres

Le Code des Marchés publics dispose en son article 22 que la commission d'appel d'offres comprend outre le Maire, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire :

DECIDE

Après élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste de désigner

Monsieur Yvon CORNILLE
Monsieur Hugues DELANNOY
Monsieur Guy Noël VAN ELSLANDE
Monsieur Francis BESSA
Monsieur JP MARESCAUX
Membres titulaires

Madame Valérie HAUTEFEUILLE
Monsieur Vincent DELVA
Madame Amandine SCHEERS
Madame Corinne VERKAMPT
Monsieur DELEVOYE
Membres suppléants

De la commission d'appel d'offres.
WERVICQ AVEC VOUS : 23 voix pour
PRESENTS POUR L'AVENIR : 4 voix pour

DELIBERATION NR 10 : DESIGNATION DES ELUS AU SEIN DU CCAS

Conformément aux articles R 123-7, R 123-8 et R 123-10 du code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale comprend outre son Président et en nombre égal :

- Des membres élus en son sein par le Conseil Municipal
- Des membres nommés par le Maire.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration doit être fixé par délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil d'Administration doit comporter au maximum 8 élus et 8 membres nommés par le Maire.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé DECIDE

- De fixer à 5 le nombre d'élus composant le Conseil d'Administration du CCAS de WERVICQ SUD.

Après élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ont été élus :

- Madame Annie DELTOUR
- Madame Cathy LEFEBVRE
- Madame Thérèse WALLEZ
- Madame Amandine SCHEERS
- Madame SINNAEVE

WERVICQ AVEC VOUS : 23 voix pour
PRESENTS POUR L'AVENIR : 4 voix pour

DELIBERATION NR 11 : DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL AU SEIN DE LA MISSION LOCALE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 13 octobre 1983, la Commune a décidé d'adhérer à la Mission Locale pour l'Emploi de Tourcoing-Vallée de la Lys.

Conformément aux statuts de cet établissement, notre Commune y est représentée par un membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé

DECIDE

Après élection au bulletin secret de désigner

- Madame Annie DELTOUR comme représentante titulaire du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale de Tourcoing-Vallée de la Lys.

En cas d'empêchement de l'intéressée, Madame CLOMBE sera sa suppléante.

WERVICQ AVEC VOUS : 23 voix pour
PRESENTS POUR L'AVENIR : 4 voix pour

DELIBERATION NR 12 : DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL AU SEIN DE VNEI

Depuis 1996, Versant Nord Est Initiative est une plate forme d'initiative locale permettant aux créateurs d'entreprise souhaitant s'implanter sur le Versant Nord Est, de bénéficier d'une expertise de leur dossier de création ou de reprise, d'accéder à des prêts d'honneur (prêts à 0%) et d'être suivis gratuitement après leur création pendant trois ans.

Afin de représenter la Commune au sein de cet organisme, il convient de désigner un correspondant local.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé qui lui est fait :

DECIDE

Après élection au scrutin secret à la majorité des suffrages de désigner :

Madame Annie DELTOUR au sein de cet organisme.

En cas d'empêchement, elle sera remplacée par Madame Florence WAGNON.

WERVICQ AVEC VOUS : 23 voix pour
PRESENTS POUR L'AVENIR : 4 voix pour

DELIBERATION NR 13 : CAISSE DES ECOLES : DELEGUES DU CONSEIL

L'article L 2121-13 du Code des Collectivités Territoriales précise que le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à trois le nombre d'élus siégeant à la Caisse des Ecoles Publiques.

Après élection de scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, ont été élus

Madame HAUTEFEUILLE,
Madame CLOMBE
Madame BENSIMED

Délégués du Conseil Municipal en vue de siéger à la caisse des Ecoles Publiques de WERVICQ SUD.

WERVICQ AVEC VOUS : 23 voix pour

PRESENTS POUR L'AVENIR : 4 voix pour

DELIBERATION NR 14 : INTERM'AIDE : DESIGNATION DU REPRESENTANT

Les statuts de l'association INTERM'AIDE prévoient qu'un élu municipal de chaque commune adhérente au siège au Conseil d'Administration de l'association.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé qui lui est fait

DECIDE

Après élection au scrutin secret à la majorité des suffrages de désigner

Madame Annie DELTOUR

Pour siéger au Conseil d'Administration de l'association INTERM'AIDE TOURCOING Vallée de la Lys et y représenter le Conseil Municipal.

WERVICQ AVEC VOUS : 23 voix pour

PRESENTS POUR L'AVENIR : 4 voix pour

DELIBERATION NR 15 : REVISION DES LISTES ELECTORALES : DESIGNATION DES DELEGUES

L'article 17 du Code Electoral reprenant les dispositions de la loi n°75-1329 du 31 décembre 1975 fixe la composition de la commission chargée de l'établissement et de la révision des listes électorales.

Il convient que le Conseil Municipal désigne son délégué au sein de la commission chargée de la dite révision.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé qui lui est fait

DECIDE

Après élection au scrutin secret à la majorité des suffrages de désigner

Monsieur Yvon CORNILLE

Monsieur JM DELEBECQUE

Délégués du Conseil Municipal au sein de la commission chargée de la révision et de l'établissement des listes électorales de la Commune de WERVICQ SUD.

WERVICQ AVEC VOUS : 23 voix pour

PRESENTS POUR L'AVENIR : 4 voix pour

DELIBERATION NR 16 : USAN : DESIGNATION DES DELEGUES

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu la fusion au 01/01/2014 de 9 syndicats hydrauliques agricoles qui formeront le syndicat Mixte Union Syndicale d'Aménagement Hydrauliques du Nord dont notre Commune sera directement membre

Notre représentation au sein de ce syndicat, conformément aux statuts, est établie comme suit : 2 délégués titulaires pour le collège électoral des Vallées de la Lys et de la Deûle et deux délégués pour la commission consultative des Vallées de la Lys et de la Deûle.

DECIDE

Après élection au scrutin secret à la majorité des suffrages de désigner

COLLEGE ELECTORAL

Membre titulaire : Monsieur VAN ELSLANDE

Membre suppléant : Monsieur DELVA

COMMISSION CONSULTATIVE

Membre titulaire : Monsieur VAN ELSLANDE

Membre suppléant : Monsieur DELVA

WERVICQ AVEC VOUS : 23 voix pour

PRESENTS POUR L'AVENIR : 4 voix pour

DELIBERATION NR 17 : CBE : DESIGNATION DES DELEGUES

La Commune de WERVICQ SUD ayant décidé son adhésion au Comité du Bassin d'Emploi de Roubaix-Tourcoing-Vallée de la Lys, notre représentation est assurée par un délégué titulaire et un délégué suppléant qu'il convient de désigner.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé qui lui est fait :

DECIDE

Après élection au scrutin secret à la majorité des suffrages de désigner

Madame DELTOUR, déléguée titulaire

Madame DEFOSSE, déléguée suppléante.

WERVICQ AVEC VOUS : 23 voix pour

PRESENTS POUR L'AVENIR : 4 voix pour

DELIBERATION NR 18 : SIMERE : DESIGNATION DES DELEGUES

Par délibération du 20/12/1994, il a été décidé l'adhésion de la Commune au Syndicat Métropolitain d'Electricité et le transfert de la compétence de l'exercice du pouvoir concédant pour la distribution publique d'énergie électrique.

L'article 3 des statuts prévoit la nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de chaque commune adhérente.

.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé qui lui est fait :

DECIDE

Après élection au scrutin secret à la majorité des suffrages de désigner

Monsieur DELANNOY, délégué titulaire

Monsieur Stéphane MARESCAUX, Délégué suppléant.

WERVICQ AVEC VOUS : 23 voix pour

PRESENTS POUR L'AVENIR : 4 voix pour

DELIBERATION NR 19 : CONSEIL D'EXPLOITATION DES POMPES FUNEBRES : DESIGNATION DES DELEGUES

Par délibération en date du 29/12/1997, il a été décidé la création d'un service public industriel et commercial des pompes funèbres.

Afin de gérer ce service, il appartient au conseil municipal de nommer un Conseil d'Exploitation composé au minimum de 3 membres.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé qui lui est fait :

DECIDE

Après élection au scrutin secret à la majorité des suffrages de désigner

Monsieur CORNILLE, Adjoint aux Finances
Monsieur François MARESCAUX
Monsieur GEORGES LAGACHE

Membres du Conseil d'Exploitation du service industriel et Commercial des Pompes Funèbres
WERVICQ AVEC VOUS : 23 voix pour
PRESENTS POUR L'AVENIR : 4 voix pour

DELIBERATION NR 20 : COMITE DE JUMELAGE : DESIGNATION DU DELEGUE

Par délibération en date du 09/11/1973, il a été décidé le jumelage de notre Commune avec la ville de ROETGEN.

Suite à cette décision, il a été créé un comité de jumelage qui compte notamment parmi ses membres 3 représentants du Conseil Municipal qu'il convient de désigner :

Le Conseil Municipal ouï l'exposé qui lui est fait :

DECIDE

- De ramener la représentation du Conseil Municipal au comité de jumelage à une personne

Après élection au scrutin secret à la majorité des suffrages de désigner

Madame VALERIE HAUTEFEUILLE

Déléguée du Conseil Municipal au sein du Comité de Jumelage.

M LE MAIRE : compte tenu de l'activité du comité de jumelage qui est un peu « en sommeil », la présidente a pu l'exprimer à plusieurs reprises, nous proposons donc de restreindre la participation du conseil au sein du comité de jumelage à une personne

WERVICQ AVEC VOUS : 23 voix pour
PRESENTS POUR L'AVENIR : 4 voix pour

DELIBERATION NR 21 : AVAL : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL

Par délibération en date du 26/11/2008, il a été décidé d'engager un partenariat avec l'Association AVAL qui gère la crèche inter entreprises « Oh comme trois pommes ».

Afin de représenter le conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association AVAL, il convient de désigner deux délégués.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé qui lui est fait :

DECIDE

Après élection au scrutin secret à la majorité des suffrages de désigner

Monsieur le Maire,
Madame DELTOUR

Délégués du Conseil Municipal au sein de l'association AVAL

M LE MAIRE : AVAL est l'association privée qui gère la crèche. Mme DELTOUR assure la relation permanente. Ma présence s'avère nécessaire au moment du conseil d'administration pour les décisions, les comptes rendus annuels.

WERVICQ AVEC VOUS : 23 voix pour
PRESENTS POUR L'AVENIR : 4 voix pour

DELIBERATION NR 22 : LMCU : RENOUVELLEMENT COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

En 2008, Lille Métropole Communauté Urbaine a créé une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), qui formule un avis sur les modifications des valeurs locatives des locaux professionnels.

Cette CIID est composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants. La désignation est effectuée par la Direction Régionale des Finances Publiques à qui Lille Métropole Communauté Urbaine transmet une proposition de quarante noms (20 titulaires, 20 suppléants), sur proposition des communes membres.

Pour notre commune, il convient de désigner deux personnes susceptibles de faire partie de cette nouvelle CIID.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé qui lui est fait :

DECIDE

Après élection au scrutin secret à la majorité des suffrages de désigner

Monsieur CORNILLE
Monsieur DELANNOY

Afin d'éventuellement siéger au sein de la nouvelle CIID de Lille Métropole Communauté Urbaine.

WERVICQ AVEC VOUS : 23 voix pour
PRESENTS POUR L'AVENIR : 4 voix pour

DELIBERATION NR 23 : CORRESPONDANT DEFENSE SECURITE

Le Conseil Municipal de WERVIQ SUD,

Vu la circulaire Préfectorale n°08/53 en date du 21/04/2008 concernant la nomination d'un conseiller municipal en charge de la défense et de la sécurité civile,

Suite aux récentes élections municipales, il convient de réélire un conseiller municipal en charge de la défense et de la sécurité civile dont le rôle est essentiel dans la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de défense.:

DECIDE

Après élection au scrutin secret à la majorité des suffrages de désigner

Monsieur BESSA

Conseiller municipal en charge des questions de défense et de sécurité civile.

WERVICQ AVEC VOUS : 23 voix pour
PRESENTS POUR L'AVENIR : 4 voix pour

DELIBERATION NR 24 : CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Afin d'établir un bilan sécurité routière dans la commune, puis mettre en œuvre un plan d'actions adapté, Monsieur le Maire doit pouvoir s'appuyer :

- En interne sur un correspondant sécurité routière nommé au sein du conseil municipal
- En externe sur les services de l'Etat, les associations oeuvrant en matière de sécurité routière...

Le correspondant de sécurité routière a pour missions :

- D'élaborer le bilan de sécurité routière au niveau communal voire intercommunal
- D'élaborer un plan de lutte contre l'insécurité routière au niveau communal voire intercommunal
- D'être l'interlocuteur privilégié des services de l'Etat dans son département
- De diffuser les informations qui lui parviennent notamment des services de l'Etat mais également de l'Association des Maires du Nord
- De participer à des stages de formation
- De mettre en œuvre la participation locale (consultation, concertation)
- De créer et d'animer la commission locale de sécurité.

Il convient donc d'élire au sein du conseil municipal un correspondant sécurité routière. Il vous est proposé la candidature de

Après élection au scrutin secret à la majorité des suffrages de désigner

Monsieur BESSA

Est désigné correspondant sécurité routière.

WERVICQ AVEC VOUS : 23 voix pour
PRESENTS POUR L'AVENIR : 4 voix pour

DELIBERATION NR 25 : TARIFS ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM) ETE 2014

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,
Vu le Code des Collectivités Territoriales
Vu la « toutes commissions » du 17 avril 2014

DECIDE que la participation des familles lors des ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) ETE 2014 sera définie conformément au tableau joint à la présente délibération.

Il est possible de payer par chèques vacances.

En cas de non présentation du quotient familial CAF ou des éléments permettant de le calculer, la tranche maximale sera appliquée.

Début des inscriptions : 20 mai 2014

Une majoration de 5% sera appliquée sur le montant global lorsque l'inscription est effectuée entre le mardi 24 juin et le vendredi 4 juillet 2014

Une majoration de 10% sera appliquée sur le montant global lorsque l'inscription est effectuée à partir du lundi 7 juillet 2014.

Cette majoration ne sera pas effective si la famille décide de prolonger la participation de l'enfant pendant l'ACM.

Les enfants ukrainiens accueillis dans des domiciles wervicquois durant les vacances d'été bénéficieront de la gratuité de l'accueil en ACM de juillet 2014, mais ils ne pourront participer aux séjours courts, sous réserve de la prise d'un arrêté du Maire.

Dans le cas d'enfants accueillis suivant toute procédure de type UTPAS, DASS... ceux-ci seront inscrits suivant le barème quotient familial de la famille accueillante et suivant la procédure habituelle.

WERVICQ AVEC VOUS : 23 voix pour
PRESENTS POUR L'AVENIR : 4 voix pour

DELIBERATION NR 26 : TARIFSEJOURS COURTS PRIMAIRES ET MATERNELS ETE 2014

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,
Vu le Code des Collectivités Territoriales
Vu la « toutes commissions » du 17 avril 2014

DECIDE que la participation des familles lors des séjours primaires et maternels courts organisés durant les ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) ETE 2014 sera définie conformément au tableau joint à la présente délibération.

Ces séjours sont ouverts à 24 enfants maximum par séjour.

Il est possible de payer par chèques vacances.

En cas de non présentation du quotient familial CAF ou des éléments permettant de le calculer, la tranche maximale sera appliquée.

WERVICQ AVEC VOUS : 23 voix pour
PRESENTS POUR L'AVENIR : 4 voix pour

Deux séjours sont prévus l'un à ONNAING et l'autre à DINANT (Belgique)

DELIBERATION NR 27 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,
Vu l'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts concernant les dispositions relatives à la Commission Communale des Impôts
Vu la « toutes commissions » du 17 avril 2014
Vu la présidence de la commission assurée par Monsieur le Maire

DECIDE

En cas d'empêchement de Monsieur le Maire, la présidence de la Commission Communale des Impôts sera assurée par Monsieur Yvon CORNILLE, Adjoint aux Finances.

WERVICQ AVEC VOUS : 23 voix pour
PRESENTS POUR L'AVENIR : 4 voix pour

DELIBERATION NR 28 : DENOMINATION DES SALLES

Les travaux d'accessibilité, de mise aux normes, en cours d'achèvement permettent de disposer de 4 bureaux disponibles, pour tenir rendez-vous, permanences et autres rencontres.

Il convient de les identifier pour en simplifier l'accès.

Après concertation, et accord unanime, un tirage au sort a eu lieu, lors de la « toutes commissions » du 17 avril 2014, et, après concertation, le conseil municipal décide de dénommer ces salles en leur attribuant l'identité de 4 maires ayant exercé avant le présent mandat.

En conséquence, les bureaux dont l'emplacement est décrit ci-dessous seront dénommés :

Face au bureau de l'Administration des Adjointes : BUREAU ANDRE BRAEM

Pièce dans l'ancienne conciergerie : BUREAU ANTOINE FEYS

Pièce à l'étage à côté de l'ascenseur : BUREAU GEORGES STRASEELE

Pièce à l'étage au fond du couloir : BUREAU ANDRE DESMET.

WERVICQ AVEC VOUS : 23 voix pour
PRESENTS POUR L'AVENIR : 4 voix pour

DELIBERATION NR 29 : CONSTRUCTION D'UN COLOMBARIUM : DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Le cimetière communal est doté de 6 colombariums de 12 cases et un colombarium de 8 places : les deux derniers datent de 2006 et 2009.

Il reste à ce jour 11 cases libres : il y a donc lieu d'envisager la construction de 2 colombariums de 12 places et de solliciter l'Etat en vue d'obtenir une subvention d'équipement des territoires ruraux.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à

- Solliciter une dotation d'équipement des territoires ruraux pour cet équipement
- Signer tout document inhérent à cette demande de subvention.

M CORNILLE : Le montant de l'opération suivant le devis en notre possession est de 16 912.70 € HT. La subvention se situe entre 20 et 40% soit environ 6760 euros

WERVICQ AVEC VOUS : 23 voix pour
PRESENTS POUR L'AVENIR : 4 voix pour

DELIBERATION NR 30 : INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE SURSIS A STATUER L 111-10 SUR LA ZONE UF REPRENANT LES TERRAINS COUSIN GRATRY ET DE ARAUJO

Afin d'accompagner la Commune dans sa réflexion sur le devenir du site COUSIN GRATRY, Lille Métropole Communauté Urbaine a procédé à une étude d'aménagement sur le potentiel et le devenir éventuel de cette zone.

Cette étude a été menée par les Cabines AD'AUC et INTERLIEU et a abouti en décembre 2010 à un rapport reprenant des simulations d'aménagement et doit servir de socle à une réflexion globale sur l'aménagement de cette zone.

Les réflexions sur l'aménagement de la zone directement impactée par la construction du nouveau pont transfrontalier amènent la commune à souhaiter intervenir sur ces différentes zones afin de pouvoir conduire une politique d'aménagement concertée.

Le meilleur moyen de parvenir à maîtriser les enjeux que représentent ces secteurs potentiels d'aménagement, comme révélé par l'étude de décembre 2010 consiste à demander à Lille Métropole Communauté Urbaine d'établir un périmètre permettant l'établissement d'un sursis à statuer conformément à l'article L 111-10 du code de l'Urbanisme.

Cela permettra d'instaurer une veille sur les autorisations d'occupation des sols intéressant le secteur.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal,

D'émettre un avis favorable à la demande de création par Lille Métropole Communauté Urbaine d'un sursis à statuer,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la concrétisation de cette proposition..

M LE MAIRE : Nous avons évoqué en « toutes commissions » l'aménagement de la zone UF. Il y a déjà eu une première étude faite en 2010 par LMCU sur la quasi-totalité du domaine en contigue avec une autre étude des voies navigables belges (passerelles, îlot...) suite au prochain aménagement du pont transfrontalier et compte tenu du potentiel de la zone qui a un fort impact pour l'avenir de la commune, il convient de prendre des précautions et d'instaurer un périmètre permettant d'intervenir en cas de besoin (périmètre de sursis à statuer selon l'article L 111 10 du Code de l'Urbanisme) ce qui permet pendant un période de 10 ans à compter de l'avis de LMCU (LMCU devrait avoir un conseil en juin) de demander au vu des projets qui pourraient être développés l'intervention de LMCU dans un sens ou dans un autre, c'est le but de cette délibération C'est une position d'attente qui nous garantit pour l'avenir

WERVICQ AVEC VOUS : 23 voix pour
PRESENTS POUR L'AVENIR : 4 voix pour

Le Maire,
JEAN GABRIEL JACOB